

Budget—M. Broadbent

En 1972, le Nouveau parti démocratique a trouvé à appeler ces sociétés des quêteux en Cadillac. Après la dernière manche du match qui s'est joué lundi soir, le pointage est: les quêteux, 360 millions de dollars; le public, zéro.

Le budget vise à freiner l'inflation en imposant aux Canadiens qui ont un revenu moyen ou inférieur à la moyenne une taxe malhonnête, dissimulée et louche, et j'utilise ces mots délibérément; il le fait sous le prétexte de modifier le programme d'assurance-chômage. Cette drôle de taxe rapportera environ 350 millions de dollars cette année. Et si, selon le nouveau niveau de référence prévu, le gouvernement décide d'assumer les frais du chômage au-delà d'un niveau de 6 p. 100 au lieu du niveau actuel de 4 p. 100, l'année prochaine, les recettes pourraient s'élever à environ 550 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, il est tout simplement impossible d'imaginer un système d'imposition plus régressif et il serait impossible de l'appliquer au Canada à l'heure actuelle.

Le budget fait dériver toute l'augmentation des frais des soins hospitaliers et médicaux sur les provinces, ce qui rend beaucoup trop lourd le fardeau fiscal des provinces pauvres et de leurs habitants. Ces provinces seront incapables de maintenir les programmes qui existent déjà dans ces domaines et il sera presque impossible, même pour les provinces les plus riches, d'étendre les programmes actuels et d'innover dans le domaine des soins médicaux et des maisons de repos. On a commencé à fournir des services de ce genre à Toronto récemment. Il est donc probable que bon nombre de provinces devront fixer des taux très élevés pour décourager la clientèle, réduire les services ou imposer des impôts régressifs. Aucune mesure ne pourrait nuire autant à la fois à l'établissement d'une norme minimale de soins médicaux pour tout le pays et à l'unité nationale.

Le budget n'offre presque rien aux trois millions de Canadiens qui ont besoin de logement. Au lieu de doubler l'objectif actuel de 210,000 unités de logement et de le fixer à plus de 400,000 au moyen d'un programme accéléré, le gouvernement veut se servir du budget pour étendre les programmes d'encouragement actuels dans le secteur privé. Ces programmes ont manifestement échoué cette année. Les propositions budgétaires entraîneront la construction d'au plus 8,000 unités de logement supplémentaires. C'est tout ce que le gouvernement a l'intention de faire relativement à la crise du logement à laquelle le premier ministre (M. Trudeau) a fait allusion avant les dernières élections.

Le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire que les réclamations salariales actuelles des travailleurs canadiens sont la cause de nos problèmes commerciaux; mais aucune preuve ne vient étayer cette opinion et aucun économiste canadien n'y souscrit. Les tableaux déposés par le ministre lundi soir ne donnaient aucune comparaison des taux de salaire par secteurs, comparaison qui est indispensable pour prétendre que l'importance des majorations de salaire au Canada nuit à notre commerce avec les États-Unis. Je soutiens que cette négligence à fournir des comparaisons par secteurs n'est pas fortuite. Si le ministre avait fourni ces tableaux, je prétends qu'il n'aurait pas pu démontrer que les hausses accordées aux travailleurs canadiens qui sont peut-être plus élevées que celles qui ont été accordées aux travailleurs américains ont fait du tort à notre commerce.

Le ministre n'a pas fourni de données statistiques pour étayer la thèse que lui et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) soutiennent depuis quelques mois.

[M. Broadbent.]

M. Stanfield: Avec le premier ministre.

M. Broadbent: En effet, avec le premier ministre. La solution qu'offre le budget au problème du chômage, alors que nous avons déjà 700,000 chômeurs et que nous en aurons probablement un million cet hiver, serait risible si elle n'était pas si lamentable. On affecte 70 millions de dollars à la formation en cours d'emploi pour des emplois qui n'existent pas encore. On affecte 285 millions de dollars au programme d'initiatives locales qui fournira des emplois peu rémunérés à environ 20,000 personnes pendant deux ans. On consacre 25 millions de dollars au financement d'emplois pour seulement 1200 autres personnes pendant deux ans.

Les stimulants offerts au secteur privé, grâce aux nouveaux dégrèvements d'impôts, seront annulés par les réductions dans les programmes d'expansion également efficaces au sein des ministères fédéraux. Des millions sont soustraits du secteur public et donnés à titre de cadeaux aux sociétés privées, en supposant, et cela sans fondement, que les emplois perdus dans le premier secteur seront créés dans le second.

● (1630)

Le rapport récent qu'a fait le ministre sur les effets des dégrèvements d'impôt consentis aux sociétés qui représentent 1.8 milliard de dollars pour l'année 1973-1974, prouve nettement que de tels cadeaux ne sont qu'un gaspillage éhonté. Ces dégrèvements ne produisent pas les résultats que prétend le ministre. Les libéraux ne perdent jamais et les sociétés qui sont leur amies ne souffrent jamais tant qu'ils sont au pouvoir.

Le point à retenir dans ce débat, c'est que ce budget ne stimulera pas l'emploi. C'est la grande conclusion à en tirer. Rien ne condamne davantage ce budget que cette lacune à l'égard de l'emploi.

En somme, le budget est une cruelle déception, un salmigondis de fausses recettes ou de recettes incomplètes, qui manque totalement d'intérêt sur le plan moral ou intellectuel. Selon la rumeur, c'est peut-être le dernier budget du ministre actuel des Finances. Pour l'amour des Canadiens, j'espère qu'on dit vrai.

Je voudrais maintenant examiner en détail certaines des propositions budgétaires les plus alarmantes. Dans un budget rempli d'erreurs de politique, il y en a deux qui sont non seulement mauvaises pour cette année, mais qui ont également des répercussions profondes pour l'avenir du pays et de tous ses citoyens. Je veux parler des modifications au mode de financement des prestations d'assurance-chômage et des services médicaux et hospitaliers.

Voyons les modifications proposées au régime d'assurance-chômage. J'affirme avec le plus grand sérieux que non seulement cette proposition constitue en réalité une taxe immédiate, régressive et déguisée imposée à tous ceux qui cotisent au régime, et il s'agit ici de la majorité des travailleurs canadiens, mais elle sape à la base un principe fondamental de notre loi de l'assurance-chômage. En déterminant un taux fixe de chômage au-delà duquel le gouvernement devrait défrayer le financement des prestations d'assurance-chômage, on établirait un régulateur inhérent qui forcerait le gouvernement à prendre des mesures pour contenir le chômage. Cela a été reconnu par le ministre du Travail, le député de Verdun (M. Mackasey), quand le projet de loi a été mis à l'étude et adopté par la Chambre.